

Avis n°18-126653

Liens vers avis initiaux :

: Annonce publiée le 27/06/2018 - [Référence : 18-89103](#)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-126653/officiel>

Résultat de marché

Résultat de marché comportant des lots infructueux

Département(s) de publication : **85**

Annonce No **18-126653**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : sdis 85.

Correspondant : M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vendée, Mme Martine Chaillout chef du service de la commande publique, les Oudairies B.P. 695 85017 La Roche-sur-Yon Cedextél. : 02-51-45-10-10télécopieur : 02-51-45-49-51courriel : scop@sdis-vendee.fr adresse internet : <http://www.sdis85.com> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://sdis85.e-marchespublics.com> .

Références de l'avis d'appel public à la concurrence :

mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 27/06/2018 au 20/07/2018

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : ma18m013.

Objet du marché : travaux de réaménagement du centre de secours de Rocheservière.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- prix : 55 %;

- valeur technique (jugée sur le cadre de mémoire technique et les sous-critères suivants : mode

opérateur : 15 pts, délai global d'exécution comprenant période de préparation, de repliement, congés :

15 pts, moyens humains affectés à l'exécution du marché : 5 pts, moyens matériels affectés à l'exécution

du marché : 5 pts, gestion des déchets : 5 pts) : 45 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots :

Lot(s) 1. - maçonnerie : infructueux.

Lot(s) 2. - cloison : SMC BOIS SARL, 443 rue Georges Clémenceau 85170 Les Lucs-sur-Boulogne ;
montant : 2 069 euros.

Lot(s) 3. - menuiserie : SMC BOIS SARL, 443 rue Georges Clémenceau 85170 Les Lucs-sur-Boulogne
; montant : 2 968 euros.

Lot(s) 4. - faux-Plafond - isolation : SARL TECHNI PLAFONDS, 113 ZAI de Maunit 85290 Mortagne-
sur-Sevre ; montant : 2 067 euros.

Lot(s) 5. - revêtement de sol - carrelage : PATRICE PAVAGEAU SARL, 3 rue des Loriots - zAC de
l'europe 85620 Rocheserviere ; montant : 4 326 euros.

Lot(s) 6. - plomberie : EI DOUILLARD GREGORY, 30 rue des Lucioles 85620 Rocheserviere ;
montant : 3 583 euros.

Lot(s) 7. - électricité : SARL LOIRAT ET SAUVAGET, 03 rue Gustave Eiffel - zone d'activités Les
Genets 85620 Rocheserviere ; montant : 9 140 euros.

Lot(s) 8. - peinture : SARL MARTINEAU, 1 rue Louis Pasteur - zI la Croix Biton 85660 Saint-Philbert-
de-Bouaine ; montant : 7 106 euros.

Date d'attribution du marché : 10 septembre 2018.

Nombre total d'offres reçues : 11.

Autres informations : le marché peut être consulté au SDIS de la Vendée.

Tout recours gracieux peut être adressé au SDIS de la Vendée dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Nantes : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L551-1 à 12 et R551-1 à 6 cja) ; - un référé contractuel, après la signature du contrat, dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au joue et pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat (art. L551-13 à L551-23 cja); - un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R421-1 à 7 cja); - pour les concurrents évincés ainsi que pour tout tiers intéressé, et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées en application des décisions du Conseil d'Etat n°358994 du 4 avril 2014 et n° 398445 du 30 juin 2017. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " legifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 septembre 2018.